

**GT EUROLAB « CEM »**

## **COMPTE-RENDU DE LA 117<sup>ème</sup> REUNION**

Date et lieu de la réunion : **GERAC**  
**29 septembre 2016**

Approuvé le : 8 décembre 2016

Diffusé le : 9 décembre 2016

Liste de diffusion :

- liste des membres du GT CEM
- SQUALPI : Mr LARHER Tanguy / Mme SAAD Nawal
- Secrétariat EUROLAB

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales  
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : [secretariat@eurolab-france.asso.fr](mailto:secretariat@eurolab-france.asso.fr) - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

### **§1 Compte rendu de la 116<sup>ème</sup> réunion**

Le compte-rendu de la 116<sup>ème</sup> réunion est approuvé avec des modifications qui seront intégrées avant diffusion.

Information générale : Tony IZZI quitte le groupe et sera remplacé par Mahamadou BOUKARY-ADO.

### **§2 Informations EUROLAB**

La présidence d'Eurolab à changer suite au départ à la retraite de Mr LAURENT Jean Luc. Mr RICHARD, Président du LCIE, devient Président d'EUROLAB France et Mr GRENON, Président du LNE, devient vice-président d'EUROLAB France.

### **§3 Comparaison interlaboratoires**

Paul MAZET nous informe que les résultats sont partis au LNE il y a 2 semaines.

Le LNE commence la rédaction du rapport. L'objectif est d'avoir une présentation du rapport lors de la prochaine réunion.

Un draft du rapport sera envoyé à l'ensemble des laboratoires pour que chacun puisse vérifier que les valeurs prises en compte sont bien celles qui ont été transmises.

### **§4 LAB GTA 13**

Aux dernières informations que Carlos a obtenues du COFRAC, la version LAB GTA 13 révision 01 a été validée le 21 sept dernier, a été publiée le 22 sept et doit être mise en application le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

### **§5 Point sur les NT**

Le groupe a décidé de changer le nom du groupe et le titre des NT pour être en adéquation avec les membres du groupe (ONAF) :

**Groupe de Travail des Organismes Notifiés & Accrédités Français (ONAF)  
Au titre de la directive Compatibilité Electromagnétique 2014/30/UE**

La NT3 a été supprimée (plus d'intérêt).

Les NT 5, 6, 11, 14, 17 et 20 ont été validées en séance.

Carlos complétera la NT15 pour parler de l'interprétation de la remarque sur les ondes de choc dans les tableaux 2, 3 et 4.

Merci aux absents de nous adresser les versions corrigées pour la prochaine réunion (voir la répartition dans la liste jointe).

### **§6 Aimant permanent**

Es ce qu'un produit fonctionnant au moyen de puissants aimants et ayant vocation à « perturber le champ magnétique » des requins entre dans le champ d'application de la directive ?

Ce produit ne comporte aucune batterie ni aucun dispositif électronique. Avertissement du fabricant : le produit serait susceptible de perturber le fonctionnement de téléphones mobiles,

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales  
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : [secretariat@eurolab-france.asso.fr](mailto:secretariat@eurolab-france.asso.fr) - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

ordinateurs, cartes de crédit et serait incompatible avec certains dispositifs médicaux tels que stimulateurs cardiaques ou prothèses auditives.

Avis : le groupe estime que ce produit peut être classé comme équipement bénin au même titre que « Corded headphones, loudspeakers without amplification, guitar inductive sensors without active electronic parts » qui comportent des aimants permanents.

De plus : “it is incapable of generating or contributing to electromagnetic emissions which exceed a level allowing radio and telecommunications equipment and other equipment to operate as intended; and,

ne doit perturber les équipements radio et télécommunications ce qui est le cas car il n’y a pas de communication à 0Hz.

Pour compléter cette réponse, l’avis de l’EUANB sera demandé.

Ajouter le CR ZAGREB

### §7 50121-3-2

Dans le tableau 4 de la norme 50121-3-2 édition 2015, il est noté pour l’essai d’onde de choc : “All severity levels below the given severity level have to be tested with each 5 pulses and a test sequence not alternating but first one polarity, then the other polarity”

Test with maximum permanent supply voltage as defined in EN 50155.

Comment interprète t-on la dernière partie de la phrase?

Extrait du pr EN 50155 ed 2015

Nominal voltage $U_n$	All
Minimum continuous voltage:	0,7 $U_n$
Maximum continuous voltage:	1,25 $U_n$

**Table 4 - Continuous Voltage range**

**Explication du convenor :** En effet le terme « permanent maximum voltage » de la nouvelle Edition de l’EN50121-3-2 ne pointe pas sur les 1,25 $U_n$  de l’EN50155 mais est là pour les équipements large plage et signifier que dans ce cas l’essai doit être fait à la tension maximale de cette plage. (ex : Equipement en 24-110Vdc ; l’essai doit être fait à 110Vdc).

### §8 Norme 55032

Définition d’un câble blindé.

La norme ne définit pas ce qu’est un câble blindé.

Le groupe propose d’utiliser une définition équivalente à celle de la 61000-4-5.

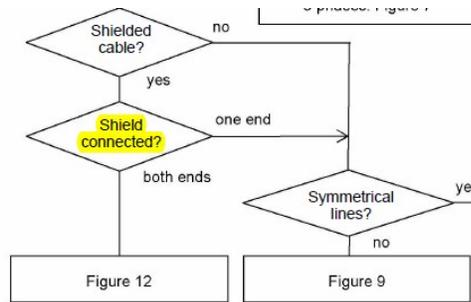
Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales

de laboratoires de mesure, d’essais et d’analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : [secretariat@eurolab-france.asso.fr](mailto:secretariat@eurolab-france.asso.fr) - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>



En plus si le fabricant de l'EST ne stipule pas le type d'EA sur lequel est connecté le câble blindé alors les 2 cas (tests sur blindage et tests sur les signaux) sont nécessaires.

**§9 ETSI ES 201 468 V1.6.1 2016**

9.2.2.2 Other than telecommunication centres, ports for outdoor signal lines, level 2

	Environmental phenomenon	Unit	Test level and characteristic	Reference	Performance criterion	Remarks
<b>Immunity</b>						
9.2.2.2.1	Fast transients	kV $T_r/T_h$ ns Rep. frequency kHz	1 5/50 5	CENELEC EN 61000-4-4 [4]	B	For xDSL ports repetition frequency is 100 kHz.
9.2.2.2.2	Surges Line to Ground Line to Line	$T_r/T_h$ $\mu$ s kV kV	10/700 (5/320) 1 0,5	CENELEC EN 61000-4-5 [5]	B (see notes 2 and 3)	This test applies to symmetrical and unsymmetrical unscreened cables.
	Surges Line to Ground Line to Line	$T_r/T_h$ $\mu$ s kV kV	1,2/50 (8/20) 1 0,5	CENELEC EN 61000-4-5 [5]	B	This test applies to symmetrical/unsymmetrical screened cables and to coax cables.
9.2.2.2.3	Radio frequency, conducted continuous	MHz V % AM (1 kHz) Source impedance $\Omega$	0,15 to 80 10 80 150	CENELEC EN 61000-4-6 [6]	A	
9.2.2.2.4	Permanent power induction	V min Hz	60 15 $50/10^2/3$	Recommendation ITU-T K.54 [9]	A	Only applies to ports for unscreened pair cables longer than 500 m.
NOTE 1: Outdoor lines carrying DC power with superimposed signals shall be treated as outdoor signal lines.						
NOTE 2: As a result of the surge, loss of function of the port under test is allowed. The function of the port under test shall be self recoverable or restored by the intervention of the user. For the whole system, performance degradations are allowed during the application of surge and self-recovery to normal condition is required after the cessation of the test. System SW reboot is not allowed.						
NOTE 3: Primary protections shall not be in place for this test.						

L'essai d'onde de choc onde 10/700 est demandé en MC et MD avec comme remarque qu'il s'applique sur les lignes symétriques et non symétriques.  
Au sens de la 61000-4-5

**6.3.3.3 Réseaux de couplage/découplage pour ondes de choc appliquées à des lignes d'interconnexion non blindées et non symétriques**

En raison de la nature caractéristique du câblage non blindé, le couplage à des lignes d'interconnexion symétriques (paire torsadée) est toujours réalisé en mode commun, c'est à dire entre toutes les lignes et la terre.

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales  
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : [secretariat@eurolab-france.asso.fr](mailto:secretariat@eurolab-france.asso.fr) - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

### 6.3.3.2 Ondes de choc de couplage/découplage sur des lignes d'interconnexion non blindées et non symétriques

Le couplage à des lignes d'interconnexion non blindées et non symétriques peut être effectué à la fois entre phases et entre phase et terre. Le découplage est réalisé grâce à une bobine d'inductance de découplage par ligne.

Les essais sur lignes symétriques ne peuvent être réalisés qu'en MC.

### §10 Tresse de masse selon 55016-2-1

#### §7.4.1

Sauf si des exigences particulières concernant une impédance de masse des câbles sont associées au matériel en essai, les instructions suivantes doivent s'appliquer. Si le matériel en essai est destiné à être relié à une masse de référence, cela doit être effectué au moyen d'un câble courant parallèlement à la sortie d'alimentation du matériel en essai, et de même longueur, et éloigné de lui d'une distance ne dépassant pas 10 cm, à moins que la sortie d'alimentation elle-même ne contienne un conducteur de terre. Si le matériel en essai comporte un câble fixe, ce câble doit avoir une longueur de 1 m. S'il dépasse 1 m, une partie

### § 11 Norme 61000-3-11 / 61000-3-12

Cas de gros produits possédant plusieurs cordons d'alimentation.

Comment traiter les normes 61000-3-2 (3-12) et 61000-3-3 (3-11) ?

Doit-on tenir compte de la puissance globale du produit ou de la puissance sur chaque prise d'alimentation ?

Réponse du groupe : Mesure à faire sur le global et non sur chaque accès.

## **Prochaine(s) réunion(s) :**

## **Jeudi 8 décembre 2016 au LNE Paris**

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales  
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : [secretariat@eurolab-france.asso.fr](mailto:secretariat@eurolab-france.asso.fr) - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

## **Annexe : liste des participants**

### **Présents :**

T.RAFESTHAIN (EMITECH Lyon)  
C. DE OLIVEIRA (ALSTOM)  
D.DE ST ROMAIN (METRACEM)  
C.LASSERRE (SAGEMCOM)  
P.MAZET (CETIM)  
T.IZZI (CNPP)  
D.BONNEAU (SOPEMEA)  
C.THUAUDET (GERAC)

### **Excusés :**

B.TRINCAZ (LNE)  
E.PALLIER (LEGRAND)  
W.MAGNON (SCHNEIDER)  
S.BLANC (UTAC)  
E.COEURET (EMITECH)  
Y.SAVOIE (LCIE)  
B.MUSTAPHA (LNE)  
S.NAAD (SQUALPI)

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales  
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : [secretariat@eurolab-france.asso.fr](mailto:secretariat@eurolab-france.asso.fr) - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

